

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/023**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDIOT, MAIRE.

## **POINT 22 : NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2019**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Daniel GREFF, conseiller municipal en charge de la forêt, de la nature et de l'environnement,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser une matinée consacrée au nettoyage de printemps. Cette opération se déroulera le samedi 30 mars 2019. Les volontaires pour participer au nettoyage de printemps se donneront rendez-vous à 9 h devant l'hôtel de ville. Les participants se verront remettre des sacs, des gants et pour des raisons de sécurité et de visibilité pour ceux qui interviendront le long des routes, des chasubles fluorescentes,
- de prendre en charge les frais de cette manifestation :
  - \* la fourniture de 90 t-shirts pour un montant de 440 € HT
  - \* les frais annexes à l'organisation de cette manifestation à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, droits d'auteur, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation.
- de prendre acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 04 mars 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDIOT